

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°26-2024-05-02-00001 DU 2 MAI 2024  
PORTANT CESSIBILITÉ D'IMMEUBLES BÂTIS OU NON BÂTIS  
AU PROFIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME  
DANS LE CADRE DU PROJET DE CALIBRAGE DE LA CHAUSSÉE  
ET DES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 67- RD 67  
DU PR 16+730 AU PR 19+700 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES  
DE CHAVANNES, CLÉRIEUX, MARSAZ ET SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE**

**PROJET DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2022-12-21-00005 DU 21 DÉCEMBRE 2022**

**Le Préfet de la Drôme**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**

**VU** le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique et notamment ses articles L1, L110-1 2ème alinéa qui renvoie au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement, L 131-1 et R 131-1 relatifs à l'identification des propriétaires et détermination des parcelles, L 132-1, L 132-4 et R 132-1 à R 132-4 relatifs à la cessibilité, L 241-1 et suivants, R 241-1 et suivants relatifs au droit de délaissement et demande d'emprise totale d'un bien partiellement exproprié, L 311-1, R 311-21 à R 311-23 relatifs à fixation des indemnités ;

**VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 122-1 et suivants, L 123-1, L 126-1 et R 126-1 ;

**VU** le Code de la Voirie Routière, et notamment L 131-1 et suivants et R 131-3 et suivants concernant la voirie départementale, L 141-1 et suivants et R 141-4, et suivants concernant la voirie communale ;

**VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment son article L 112-1-1 concernant la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, et notamment ses articles 5, 6 et 7, et son décret d'application n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifiés ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté du Préfet de la Drôme portant délégation de signature ;

**VU** la présentation à titre d'information du projet à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 23 mai 2019 ;

**VU** le courrier du 11 juillet 2019 par lequel Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme sollicite du Préfet de la Drôme qu'il soumette aux formalités des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire le projet susvisé ;

**VU** les délibérations des conseils municipaux de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, de CHAVANNES, de MARSAZ, de CLÉRIEUX validant les emprises du projet et autorisant le Conseil Départemental de la Drôme à intervenir sur les voies communales existantes ou à aménager celles qui seraient concernées par le projet ;

**VU** la délibération n° 8818 du 20 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Drôme relative au projet ;

**VU** le dossier d'enquête publique environnementale unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire présenté le 26 novembre 2019 par le Conseil Départemental de la Drôme, rectifié et complété les 5 février 2021, 18 octobre 2021 et 28 février 2022 auxquels est joint la décision de l'Autorité Environnementale du 22 mars 2017 décidant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas ;

**VU** l'arrêté du Préfet de la Drôme du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, concernant le projet susvisé et enquête parcellaire du vendredi 29 avril 2022 au lundi 16 mai 2022 inclus ;

**VU** les parutions de l'avis d'enquête publique dans les journaux « Le Dauphiné Libéré » et « Drôme Hebdo » les 7 avril 2022 et 5 mai 2022 ;

**VU** les certificats d'affichage de Messieurs les Maires de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, CHAVANNES, MARSAZ et CLÉRIEUX attestant que l'avis au public relatif à l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique environnementale unique prescrite, a été régulièrement affiché ;

**VU** le certificat d'affichage de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme attestant que l'avis au public relatif à l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique environnementale unique prescrite, sous forme d'affiches format A2 sur fond jaune, a été régulièrement affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet ;

**VU** la mise en ligne sur le site Internet des Services de l'État en Drôme des documents relatifs à ce projet [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) ;

**VU** les accusés de réception des notifications individuelles du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en Mairies effectuées par l'expropriant aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural ;

**VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 14 juin 2022 :

- favorables à la Déclaration d'Utilité Publique assortis d'une réserve et de deux recommandations
- favorables à l'enquête parcellaire ;

**VU** la délibération du 12 septembre 2022 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Drôme décidant de lever la réserve, de prendre en compte les recommandations émises par le commissaire enquêteur, de confirmer la volonté du Département de réaliser et de poursuivre le projet dans sa globalité, de déclarer le projet d'intérêt général, notamment au regard des motifs et considérations énoncés dans la déclaration de projet et de réitérer la volonté du département de demander la Déclaration d'Utilité Publique ;

**VU** l'arrêté du Préfet de la Drôme n°26-2022-12-21-00005 du 21 décembre 2022 portant Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de calibrage de la chaussée et des aménagements de sécurité sur la RD 67 sur le territoire des communes de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, CHAVANNES, MARSAZ et CLÉRIEUX ;

**VU** la publication de l'arrêté de DUP n° n°26-2022-12-21-00005 du 21 décembre 2022 au Recueil des Actes Administratifs de la Drôme et sur le site Internet des Services de l'État en Drôme ;

**VU** les certificats de Messieurs les Maires de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, CHAVANNES, MARSAZ et CLÉRIEUX attestant que l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique n° 26-2022-12-21-00005 du 21 décembre 2022 a été affiché ;

**VU** le courrier du 16 avril 2024 par laquelle Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme sollicite la cessibilité des parcelles à exproprier concernées par le projet ;

**VU** les états et plans parcellaires des immeubles bâtis ou non bâtis dont l'acquisition est nécessaire au projet, présentés à l'appui de la demande d'arrêté de cessibilité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été procédé, contradictoirement, à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées ;

**CONSIDÉRANT** que des accords amiables n'ont pu aboutir avec certains propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique ;

**CONSIDÉRANT** que toutes les formalités réglementaires ont été remplies ;

**CONSIDÉRANT** que le délai de validité de la déclaration d'utilité publique n'est pas expiré à la date du présent arrêté ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Sont déclarés cessibles immédiatement au Conseil Départemental de la Drôme, les immeubles bâtis ou non bâtis figurant à l'état parcellaire (Annexe 1) et au plan parcellaire (Annexe 2) annexés au présent arrêté, dont l'expropriation est nécessaire à la réalisation du projet déclaré d'utilité publique, et le cas échéant les droits réels immobiliers afférents.

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une **notification individuelle à chaque propriétaire intéressé**, à la diligence du Conseil Départemental de la Drôme.

**Article 3** : Le présent acte devra être transmis par Monsieur le Préfet de la Drôme au Greffe du Juge de l'Expropriation dans un délai de moins de six mois, faute de quoi l'arrêté de cessibilité deviendra caduc et l'ordonnance d'expropriation ne pourra plus être prononcée qu'à l'issue d'un nouvel arrêté de cessibilité dans les délais de la déclaration d'utilité publique.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE par courrier postal à l'adresse suivante : 2 place de Verdun, BP 1135, 38 022 GRENOBLE cedex 1 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <https://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées.

**Article 5** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme et Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise pour information à Madame la Directrice Départementale Adjointe des Territoires, à Messieurs les Maires de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, CHAVANNES, MARSAZ et CLÉRIEUX, à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO et à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO.

Fait à Valence,  
Le Préfet  
Par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Cyril MOREAU



Annexe 1

I. PARCELLES PRIVEES A ACQUERIR PAR LE DEPARTEMENT DE LA DROME PAR VOIE D'EXPROPRIATION

COMMUNE DE CHAVANINES  
Plan parcellaire planche 1

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour  
Valence, le 30 Juin 2024

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Cyril MOREAU

Numero de dossier	PARCELLES CADASTRALES	Parcelle initiale Avant aménagement	IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES (de la parcelle)	ADRESSE / LIEU DIT (de la parcelle)	SURFACE CADASTRALE (en m²)	EMPRISE A ACQUERIR (en m²)	SURFACE RESTANTE (en m²)	ZONAGE AU PLU (de la commune)	Nature de culture	Commentaire						
											ADRESSE / LIEU DIT (de la parcelle)	SURFACE CADASTRALE (en m²)	EMPRISE A ACQUERIR (en m²)	SURFACE RESTANTE (en m²)	ZONAGE AU PLU (de la commune)	Nature de culture
3	ZH 248	ZH 213 - 11013m² 090/123	Propriétaire: Mme CHAUDIER Colette Marjse le Crussol 38 rue des Nomers - 07300 GUILHERAND-GRANGES Née le 10/08/1968 à ROMANS-SUR-SEINE (26) Profession Inconnue PACS avec Mme MARTIN Mireille Jacqueline Propriétaire: Mme CHAUDIER Martine Marguerite Maria Aimée 1446 route de Clérieux - 26260 CHAVANINES Née le 14/21/1965 à TAIN L'HERMITAGE (07) Secrétaire administrative	1148 route de Clérieux	412	412	0	A	polyculture avec fermier	Le reliquat de la parcelle ZH 213 pourra être réuni avec le reliquat de la parcelle ZH57 et le domaine publique déclassé (ZH 254), afin de former un ensemble foncier						
											Bois du Seigneur	214	214	0	NH	jardin
											Bois du Seigneur	179	179	0	N	landes
10	ZH 240	ZH 241	Mme BOURRET Marjse Nadine Thérèse 1145 Chemin de Douveus 26240 SAINT-BARTHELEMY DE VALS Née le 12/04/1963 à SAINT VALLIER (26) Profession Inconnue Mariée avec M. BIED Jean-Pierre Jacques	Bois du Seigneur	20	20	0	N	landes	Locataire non exploitant Acquisition des parcelles entières						
											Bois du Seigneur	214	214	0	NH	jardin
11	ZH 247		M. DREVET Jean Mathieu Domicile à CLERIEUX Né le 7/08/1937 à MARSASZ Décédé le 20/01/1927 à CLERIEUX	Bois du Seigneur	92	92	0	N	landes	Acquisition de la parcelle entière Héritiers potentiels Identifiés : CROS Jean 108 rue Lecour 75014 PARIS né le 4/04/1939 à CLERIEUX (26) Décédé le 08/07/2021 2 enfants CROS Bernard 31 rue Saint-James 92200 NEUILLY SUR SEINE Né le 13/01/1942 à TOURNON (07) Décédé le 02/05/2018 1 enfant : CROS Stéphane CROS Henri Raphaël 2315 route de Valence 26260 CLERIEUX Né le 28/12/1943 à TOURNON (07) CROS Michel Louis Alain 7 rue Monique 69300 CALLUIRE Né le 8/02/1949 à TOURNON (07)						

Plan parcellaire planches 2 et 3  
COMMUNE DE MARSAZ

COMMUNE DE ST DONAT SUR L'HERBASSE  
 Plan parcellaire planche 6

Numéro de dossier	PARCELLES CADASTRALES	Parcelle initiale Avant arpentage	IDENTIFICATION DES PROPRIÉTAIRES (de la parcelle)	ADRESSE / LIEU DIT (de la parcelle)	SURFACE CADASTRALE (en m²)	EMPRISE A ACQUÉRIER (en m²)	SURFACE RESTANTE (en m²)	ZONAGE AU PLU (de la commune)	Nature de culture	Commentaire										
17	ZP 575	ZP 118 - 730m² 16/01/23	Propriétaire: M. BEAUGIRAUD Bernard Jean-Marié 90 Chemin de la Croix des Cleus 26260 CLERIEUX Né le 20/2/1926 à ROMANS-SUR-ISERE (26) Exploitant agricole Divorcé de Mme POLLET Sytie Propriétaires: M. BEAUGIRAUD Michel Henri Léopold Mary 1690 Route de Valence 26260 SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE Né le 24/05/1943 à CLERIEUX Profession inconnue Marié avec Mme CHARIGNON Eliane Marie-Lucette	Pont Chaloray	37	37	0	A	chemin											
											18	ZP 559	ZP 116 - 1177m² 30/12/22	M. BEAUGIRAUD Michel Henri Léopold Mary 1690 rte de Valence 26260 SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE Né le 24/05/1943 à CLERIEUX Profession inconnue Marié avec Mme CHARIGNON Eliane Marie-Lucette	Pont Chaloray	45	45	0	A	truffière
	ZP 581	ZP 200 - 2665m² 30/12/22		Pont Chaloray	132	132	0	A	truffière											
19	ZP 201		Propriétaire: M. BONE Pierre-Michel Charles André Bernard 1654 route de Valence 26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE Né le 4/01/1969 à GRENOBLE (38) Profession inconnue PACS avec Mme NADAUD Patricia Propriétaire: Mme NADAUD Patricia 1654 Route de Valence 26260 SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE Née le 6/03/1970 à CONFOLENS (16) Profession inconnue PACS avec M. BONE Pierre-Michel	Pont Chaloray	19	19	0	A	chaussée RD67	La parcelle ZP 201 se situe sous le RD67, l'acquisition portera sur la parcelle entière										
	ZP 583	ZP 202 - 342m² 30/12/22		Pont Chaloray	34	34	0	A	chemin											

COMMUNE DE ST DONAT SUR L'HERBASSE  
Plan parcellaire planches 7 et 8

Numero de dossier	PARCELLES CADASTRALES	Parcelle initiale Avant partage	IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES (de la parcelle)	ADRESSE / LIEU DIT (de la parcelle)	SURFACE CADASTRALE (en m²)	EMPIRE A ACQUISIR (en m²)	SURFACE RESTANTE (en m²)	ZONAGE AU PLU (de la commune)	Nature de culture	Commentaire
20	ZP 571	ZP 54 - 48740m² 130/1222	M. CHOTAN Francois Ferdinand Louis 1420 Route de Valence 28280 SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE Né le 1/10/1937 à SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE (28) Veuf de Mme GRALLAT Aveline	Les Gollies	3300	2078	0	A	polyculture avec fermier hangars agricoles, forage, puis	Fermier : EARL Couriol
						1224				
21	ZP 555	ZP 95 - 7000m² 30/1222	Nu-Propriétaire: Mme FROMENT née CHOTAN Béatrice Blanche Aline 143 impasse des Godts 28280 BREN Née le 24/01/1983 à BOURG DE PEAGE (28) Profession inconnue Mariée avec M. FROMENT Damien Nu-Propriétaire: M. CHOTAN Jean-Marc François René 453 Chemin du Champ Gouron 88250 MANSAC Né le 07/03/1987 à ROMANS SUR ISERE (26) Elevage Marié avec Mme PRYKHODKO Olga Nu-Propriétaire: Mme CHOTAN Marie-France Claire 388 Avenue du Général Leducq 89300 CALUIRE ET CUIRE Née le 17/10/1965 à ROMANS SUR ISERE (29) Profession inconnue Usinutier: M. CHOTAN François Ferdinand Louis 1420 Route de Valence 28280 SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE Né le 1/10/1937 à SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE (28) Retraité Veuf de Mme GRALLAT Aveline	Chêne vert	807	807	0	A	polyculture avec fermier	Fermier : EARL Couriol
23	ZP 548	ZP 72 - 1780m² 30/1222 ZP 9 - 22880m² 30/1222	Mme PIC-GRENIER née GRENIER Christel Jocelyne 322 route des Bauges 76500 CUSY Née le 29/04/1968 à VALENCE (26) Technicienne de laboratoire Mariée avec M. PIC Christian Propriétaire: M. SAUVAGEON Denis Robert Laurent 2 boulevard Robert Barter 73100 AIX LES BAINS Né le 8/05/1950 à VALENCE (26) Profession inconnue Marié avec Mme ROBERT Annie Propriétaire: M. SAUVAGEON Roger Charles Jean 7 cité Paradis 04800 GREOUX LES BAINS Né le 10/03/1941 à ROMANS SUR ISERE (26) Décédé le 01/02/2022 à GREOUX LES BAINS (04) Propriétaire: Mme SAUVAGEON Jacqueline Renée Eudie Z1 rue Central Marignol 34100 GRENABLE Née le 30/03/1938 à VALENCE Retraite Divorcée de M. BEZARD Christian	Le Pas	248	248	0	Ah	jardin	Bien loué à ESTEVES Joseph (pas exploitant) 1114 route de Valence 28280 ST DONAT SUR L'HERBASSE
						666				
24	ZP 577	ZP 8 - 5160m² 25/0123	Propriétaire: M. SAUVAGEON Denis Robert Laurent 2 boulevard Robert Barter 73100 AIX LES BAINS Né le 8/05/1950 à VALENCE (26) Profession inconnue Marié avec Mme ROBERT Annie Propriétaire: M. SAUVAGEON Roger Charles Jean 7 cité Paradis 04800 GREOUX LES BAINS Né le 10/03/1941 à ROMANS SUR ISERE (26) Décédé le 01/02/2022 à GREOUX LES BAINS (04) Propriétaire: Mme SAUVAGEON Jacqueline Renée Eudie Z1 rue Central Marignol 34100 GRENABLE Née le 30/03/1938 à VALENCE Retraite Divorcée de M. BEZARD Christian	Le Pas	289	289	0	A	landes	Promesses de vente signée le 21/1/20 Terrain de loisir loué à PUYSTENS Vincent (pas exploitant) Le Pas 28280 ST DONAT SUR L'HERBASSE
						6612				



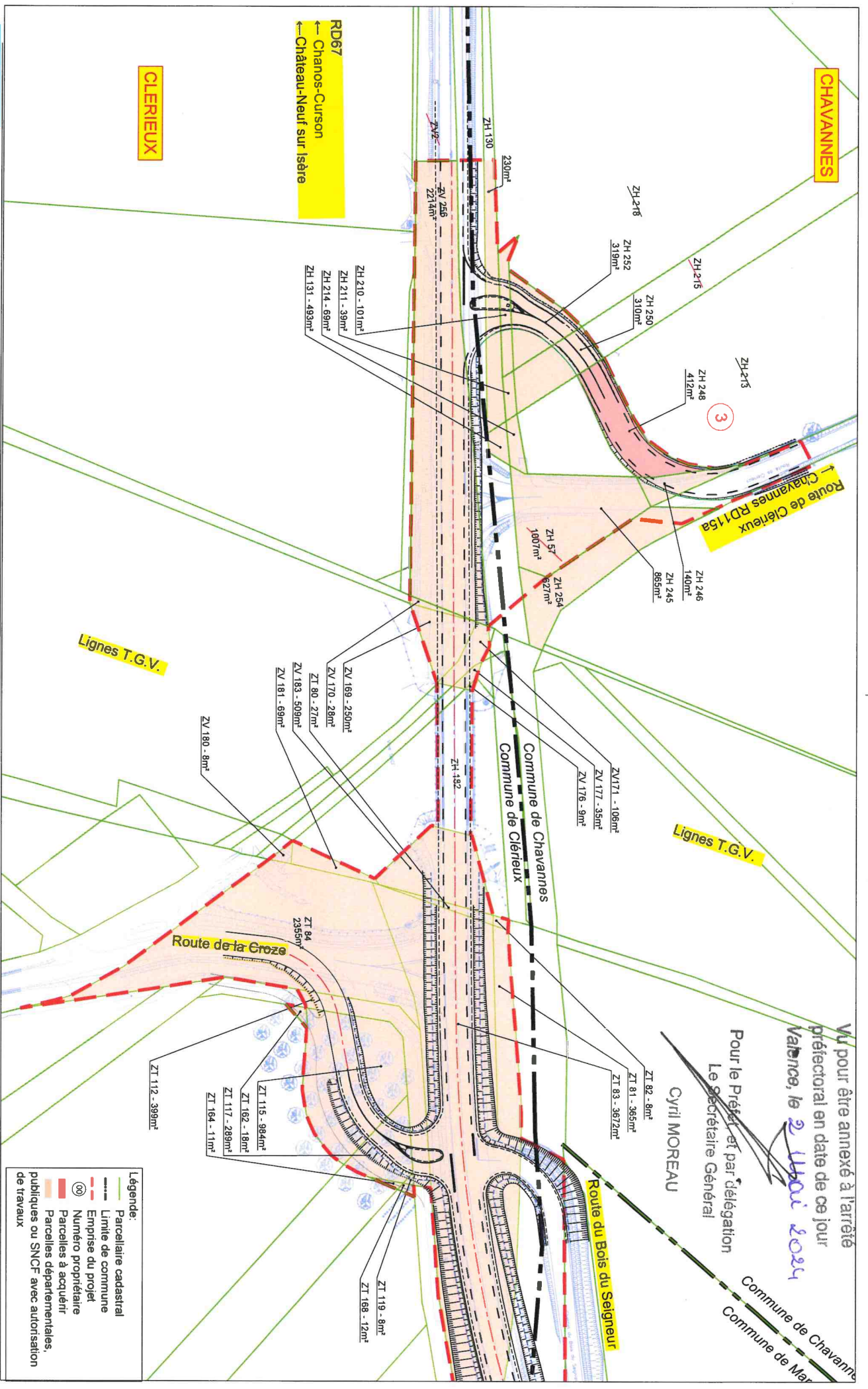


CHAVANNES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour  
Valence, le 24 Mai 2024

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Cyril MOREAU

Commune de Chavannes  
Commune de Mars



CLERIEUX

RD67  
← Chanos-Curson  
← Château-Neuf sur Isère

Lignes T.G.V.

Lignes T.G.V.

Commune de Chavannes  
Commune de Clérieux

Route de la Croze

Route du Bois du Seigneur

- Légende:**
- Parcelle cadastrale
  - Limite de commune
  - Emprise du projet
  - Numéro propriétaire
  - Parcelles à acquérir
  - Parcelles départementales, publiques ou SNCF avec autorisation de travaux

- L A  
D R O  
M E -

RD67 - Calibrage de la chaussée et aménagement de sécurité  
Communes de Chavannes, Clérieux, Marsaz et St Donat sur l'Herbasse  
LE DÉPARTEMENT

Pièce B1 - PLAN PARCELLAIRE  
Planche 1/8

Echelle : 1/1000  
Date : 24/01/2024



Commune de Chavannes  
Commune de Marsaz

MARSAZ

Route du Bois du Seigneur

Route des Marais

CLERIEUX

Chemin d'exploitation

Chemin d'exploitation

Les Royons

Les Royons

ZP 109 1647m<sup>2</sup>

ZT 13 - 435m<sup>2</sup>  
ZT 121 - 1287m<sup>2</sup>  
ZT 122 - 219m<sup>2</sup>

ZT 123 - 269m<sup>2</sup>

ZT 174 90m<sup>2</sup>

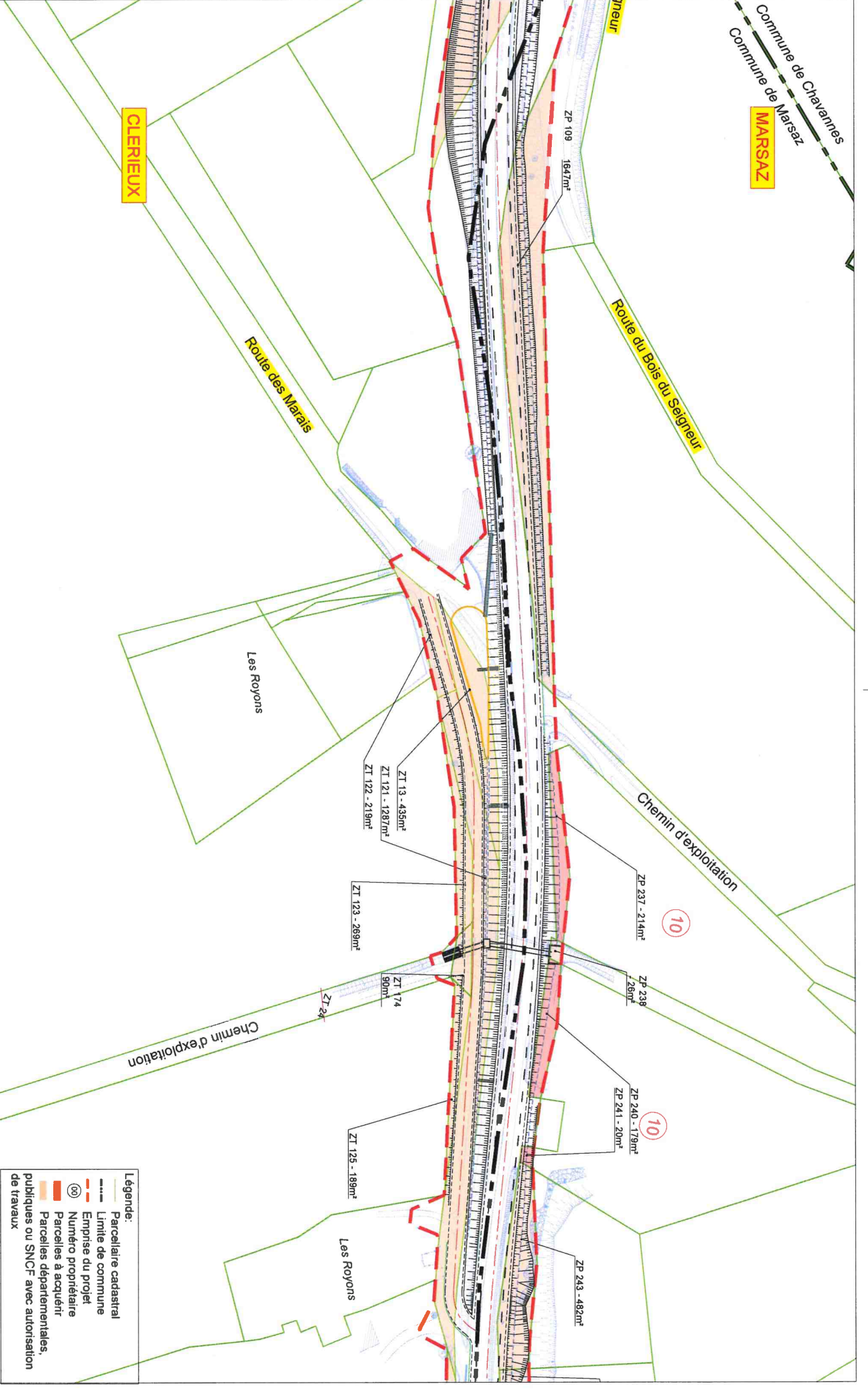
ZT 125 - 189m<sup>2</sup>

ZP 237 - 214m<sup>2</sup>

ZP 238 26m<sup>2</sup>

ZP 240 - 179m<sup>2</sup>  
ZP 241 - 20m<sup>2</sup>

ZP 243 - 482m<sup>2</sup>



Légende:

	Parcelle cadastrale
	Limite de commune
	Emprise du projet
	Numéro propriétaire
	Parcelles à acquérir
	Parcelles départementales, publiques ou SNCF avec autorisation de travaux

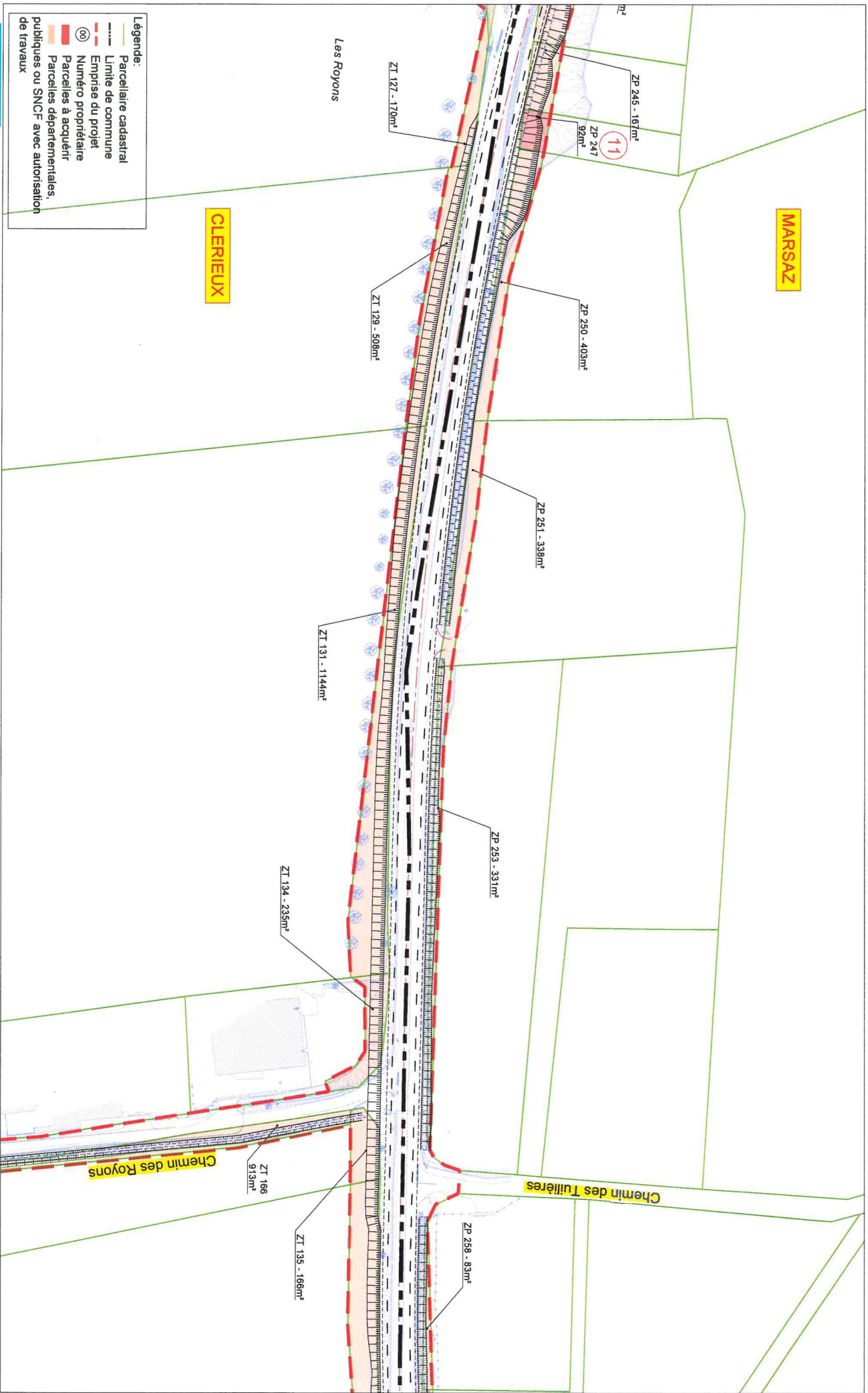
- L A  
D R O  
M E -

RD67 - Calibrage de la chaussée et aménagement de sécurité  
Communes de Chavannes, Clérieux, Marsaz et St Donat sur l'Herbasse  
LE DÉPARTEMENT  
PR 16+730 au PR 19+700

Pièce B1 - PLAN PARCELLAIRE  
Planche 2/8  
Echelle : 1/1000  
Date : 24/01/2024







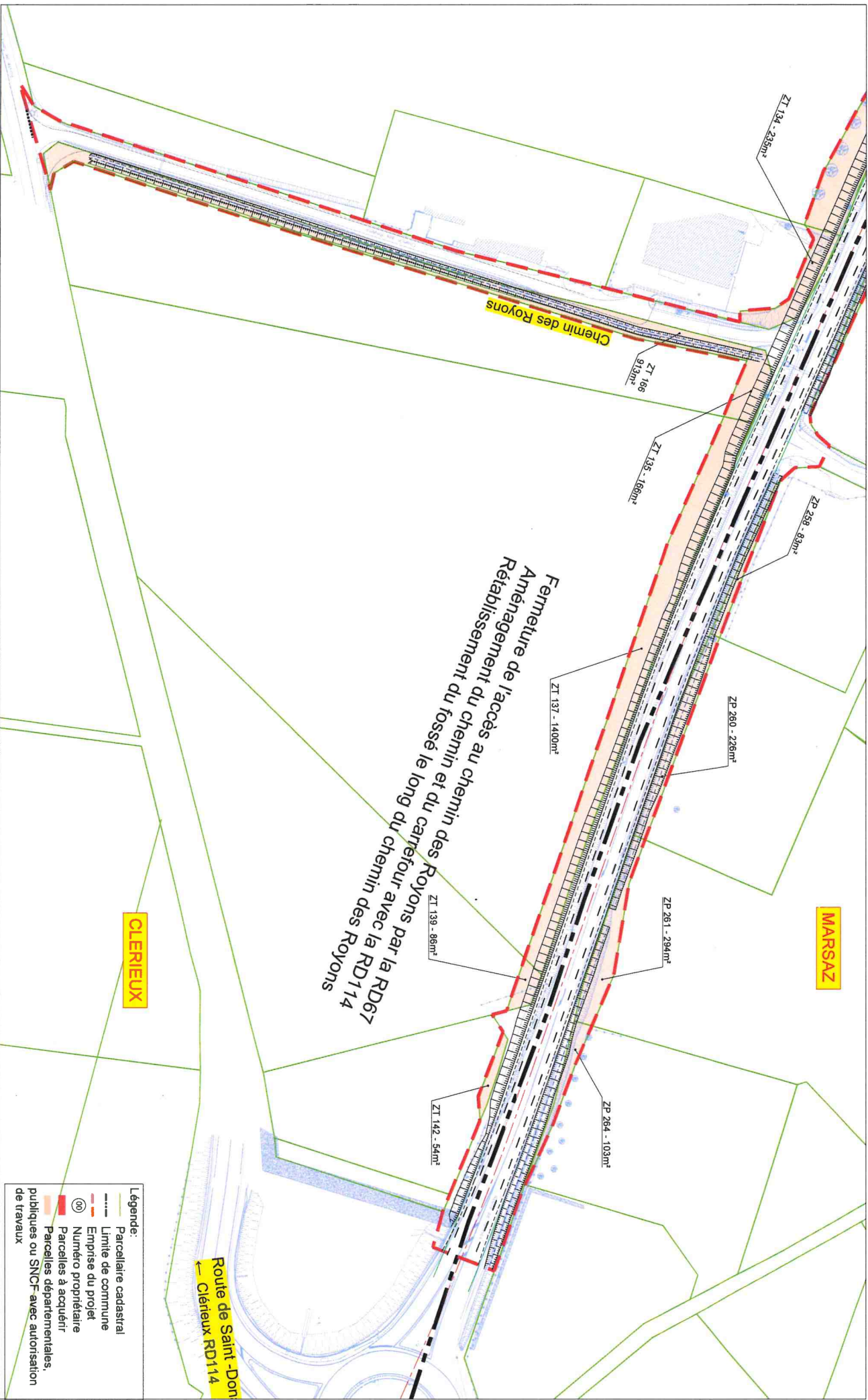
- L A  
 D R O  
 M E -

**RD67 - Calibrage de la chaussée et aménagement de sécurité**  
 Communes de Chavannes, Clerieux, Marsaz et St Donat sur l'Herbasse  
**LE DÉPARTEMENT**  
 PR 16+730 au PR 19+700

**Pièce B1 - PLAN PARCELLAIRE**  
 Planche 3/8

Echelle : 1/1000  
 Date : 04/12/2023





Fermeture de l'accès au chemin des Royons par la RD67  
 Aménagement du chemin et du carrefour avec la RD114  
 Rétablissement du fossé le long du chemin des Royons

CLERIEUX

MARSAZ

- Légende:**
- Parcelle cadastrale
  - Limite de commune
  - Emprise du projet
  - Numéro propriétaire
  - Parcelles à acquérir
  - Parcelles départementales, publiques ou SNCF-avec autorisation de travaux

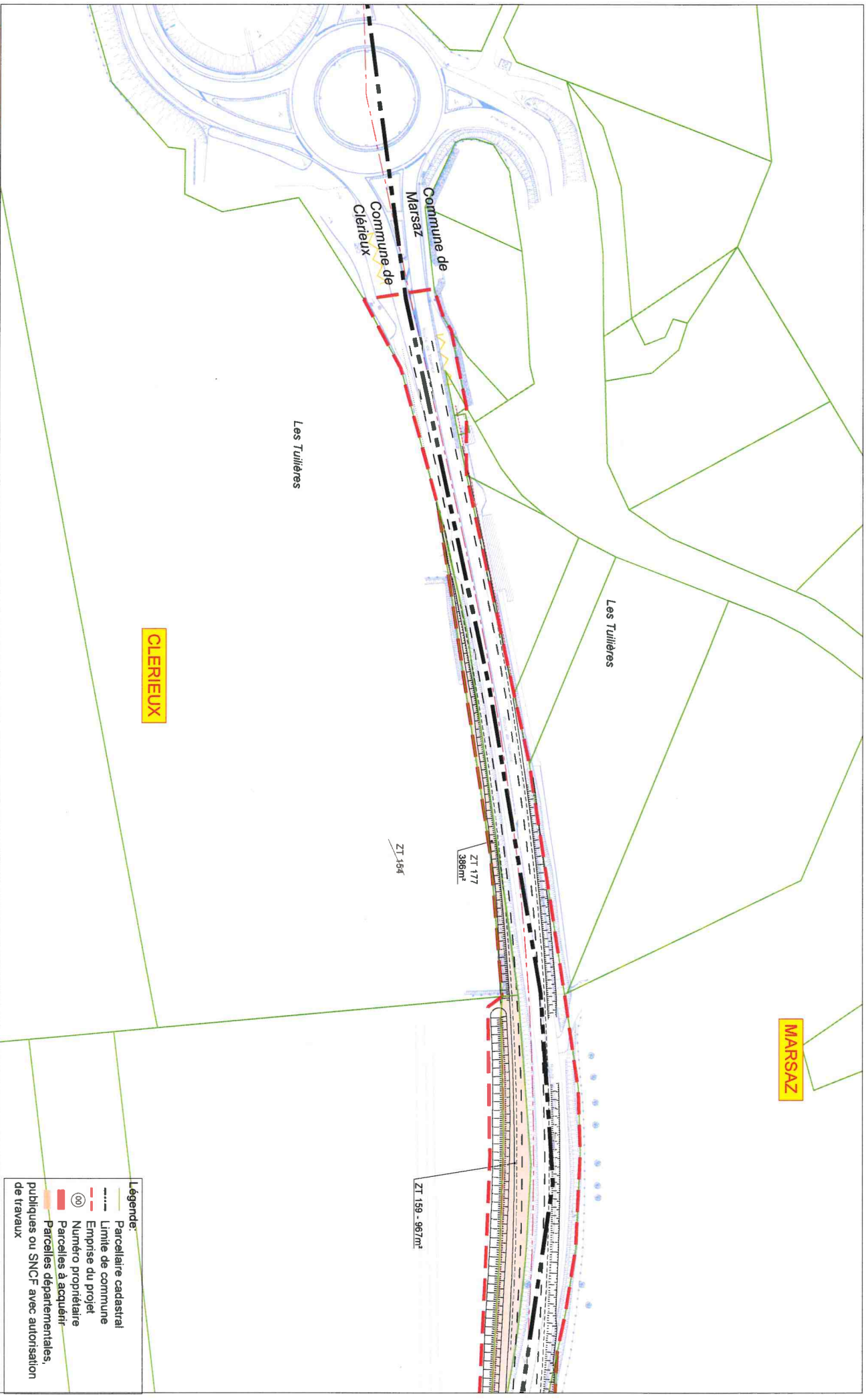
- L A  
 D R O  
 M E -

RD67 - Calibrage de la chaussée et aménagement de sécurité  
 Communes de Chavannes, Clérieux, Marsaz et St Donat sur l'Herbasse  
 LE DÉPARTEMENT  
 PR 16+730 au PR 19+700

Pièce B1 - PLAN PARCELLAIRE  
 Planche 4/8  
 Echelle : 1/1000  
 Date : 24/01/2024







MARSAZ

Les Tuilières

Les Tuilières

ZI 159 - 967m²

ZI 177  
386m²

ZI 154

CLERIEUX

- Légende:**
- Parcelaire cadastral
  - Limite de commune
  - Emprise du projet
  - Numéro propriétaire
  - Parcelles à acquérir
  - Parcelles départementales, publiques ou SNCF avec autorisation de travaux

- L A  
D R O  
M E -

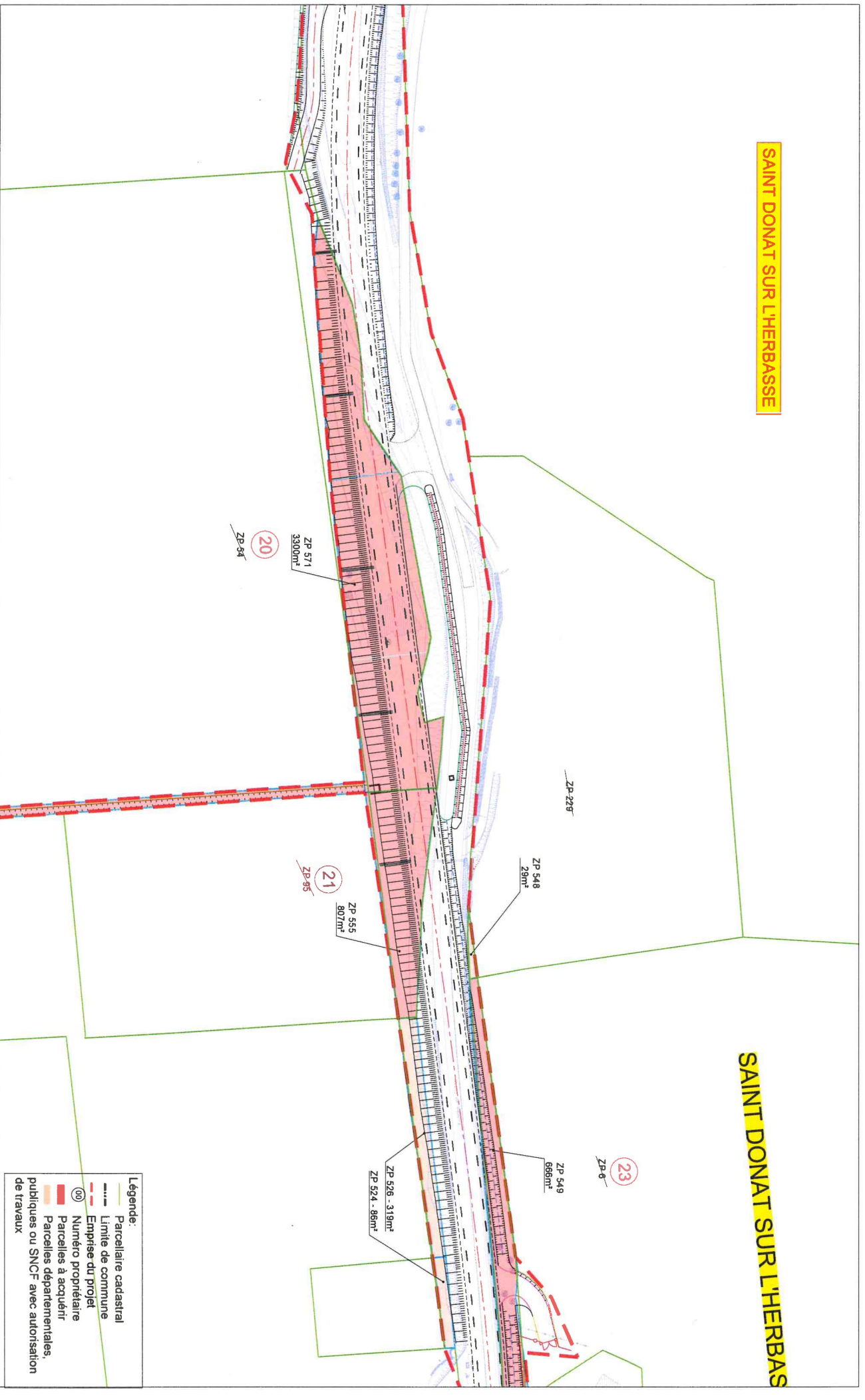
RD67 - Calibrage de la chaussée et aménagement de sécurité  
Communes de Chavannes, Clerieux, Marsaz et St Donat sur l'Herbasse  
LE DÉPARTEMENT PR 16+730 au PR 19+700

Pièce B1 - PLAN PARCELLAIRE  
Planche 5/8  
Echelle : 1/1000  
Date : 24/01/2024





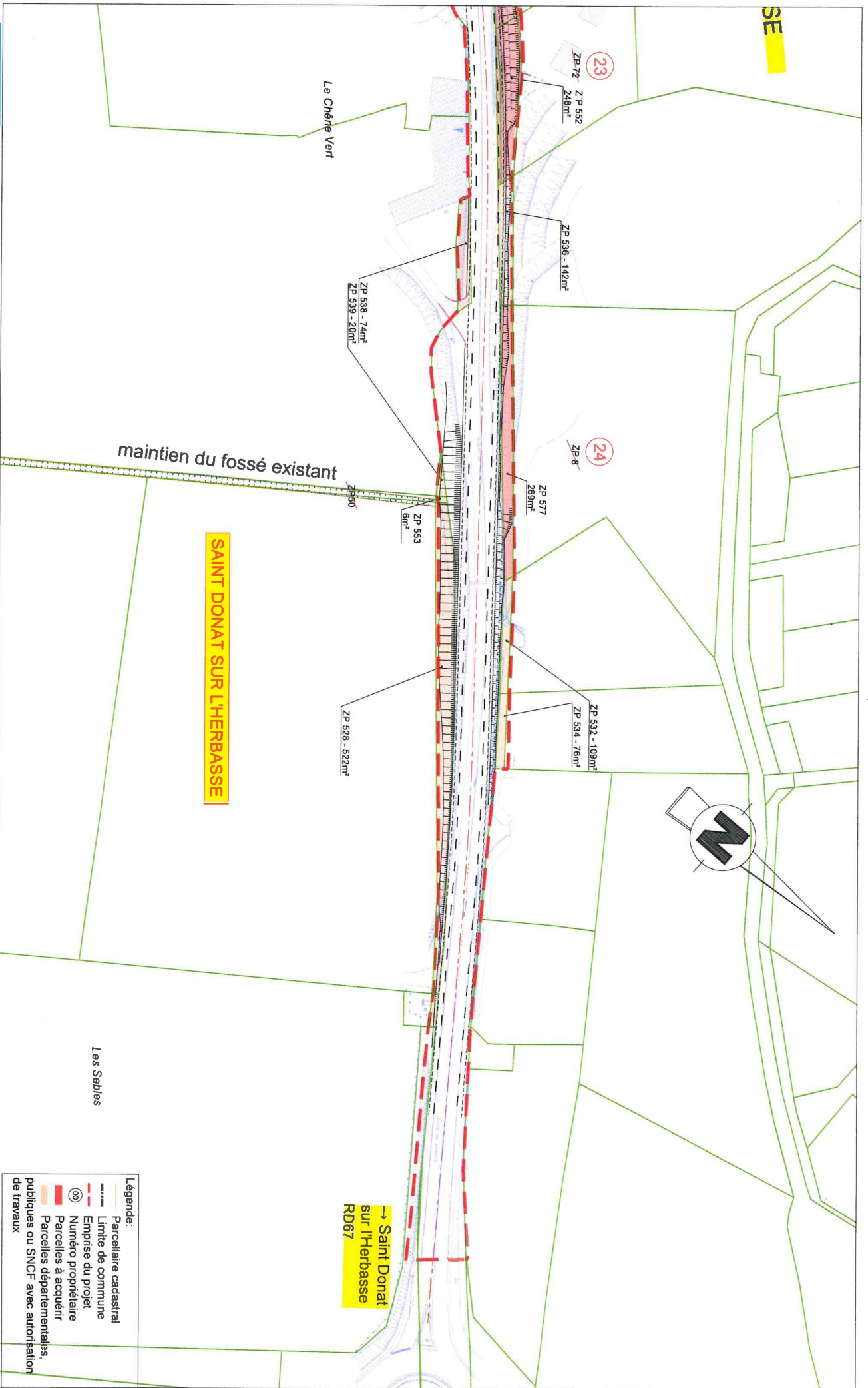








SE

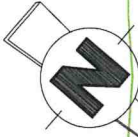


- L A  
D R O  
M E -

RD67 - Calibrage de la chaussée et aménagement de sécurité  
Communes de Chavannes, Clérieux, Marsaz et St Donat sur l'Herbasse  
LE DÉPARTEMENT  
PR 16+730 au PR 19+700

SAINT DONAT SUR L'HERBASSE

maintien du fossé existant



→ Saint Donat  
sur l'Herbasse  
RD67

Légende:

	Parcelle cadastrale
	Limite de commune
	Emprise du projet
	Numéro propriétaire
	Parcelles à acquérir
	Parcelles départementales, publiques ou SNCF avec autorisation de travaux

Pièce B1 - PLAN PARCELLAIRE  
Planche 8/8

Echelle : 1/1000  
Date : 24/01/2024

